

SALVEPAR

Le Conseil d'Administration de SALVEPAR s'est réuni le 22 juillet 2009 pour examiner l'activité et arrêter les comptes du premier semestre 2009.

Activité

Au cours de ce semestre, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la souscription à l'augmentation de capital de TOUAX en juin 2009 pour un montant de 1,11 million d'euros, maintenant à 6,4 % notre quote-part au capital,
- la souscription aux Obligations à bons de Souscription d'Actions (OBSA) dans SOCOTEC à hauteur de 5 millions d'euros,
- la cession des titres FAIVELEY détenus par le FCPR SAGARD RAIL INVEST pour un montant de 6,1 millions d'euros, dégageant une plus-value de 3,65 millions d'euros.

Résultats

Au 30 juin 2009, SALVEPAR enregistre un résultat positif de **3,89 M€** après dépréciations contre une perte de 4,33 M€ à fin juin 2008. Ce résultat est composé :

- d'un **résultat net de gestion** positif de 2,96 M€ contre 2,77 M€ au 30 juin 2008. Alors que l'ensemble constitué par les produits de participations et autres valeurs immobilisées est resté stable, cette progression provient à la fois de la hausse des produits de placement et de la disparition des frais financiers.
- d'un **résultat net des opérations immobilisées** positif de 0,9 M€ après dépréciation nette complémentaire portant sur le portefeuille pour un montant de 1,5 million d'euros. Ces dépréciations sont basées sur les cours de clôture au 30 juin 2009 qui, compte tenu de l'évolution des marchés financiers, sont considérés comme étant la meilleure représentation de la valeur d'utilité.

Actif Net Réévalué

SALVEPAR ayant un portefeuille investi à plus de 50 % dans des titres de sociétés non cotées, l'évolution générale négative du marché boursier n'est venue impacter que partiellement l'Actif Net Réévalué. Ce dernier ressort fin juin 2009 à 137,6 millions d'euros soit 87,9 euros par action, en diminution de 4,7 % par rapport à fin décembre 2008.

Perspectives

SALVEPAR continue d'être attentif à l'évolution de son portefeuille avec la réalisation de nouveaux investissements et de cessions au cours du 2^e semestre.

www.salvepar.fr